

**Interreg**



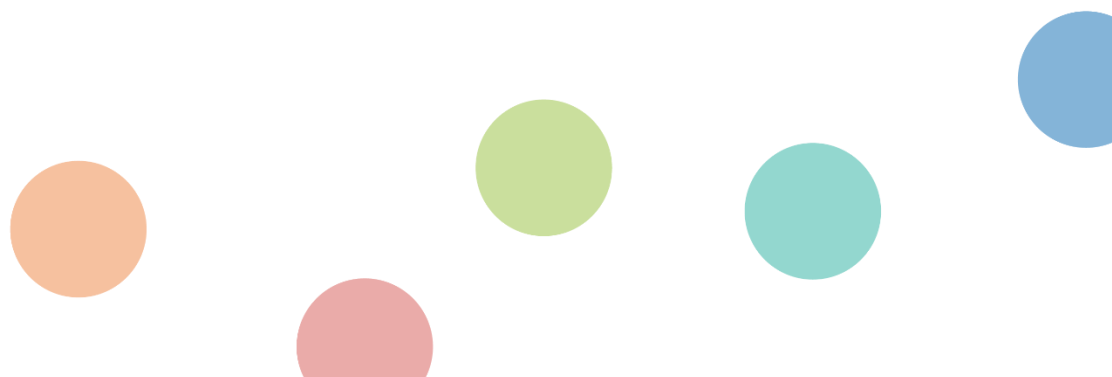
Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Medegefinancierd door  
de Europese Unie

**France - Wallonie - Vlaanderen**



# **FICHE INFO**

## **Les objectifs spécifiques du programme**





## Introduction

Cher lecteur,

Les fiches Interreg ont été réalisées afin d'offrir aux opérateurs du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen les informations nécessaires pour l'élaboration, le dépôt, la mise en œuvre et la clôture d'un projet ou d'un portefeuille de projets.

La documentation sera régulièrement mise à jour en cours de programmation, assurez-vous donc d'être en possession des dernières versions disponibles dans la boîte à outils du site web du programme : [www.interreg-fwvl.eu](http://www.interreg-fwvl.eu).

Accompagnée des autres fiches d'information, la présente fiche est la référence pour toute personne souhaitant mettre en œuvre un projet de coopération transfrontalière dans le cadre du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen 2021-2027.



# LES THÉMATIQUES SOUTENUES PAR LE PROGRAMME INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN

Comme cela a été illustré dans le *Guide sur la stratégie du programme*, le programme de coopération Interreg France - Wallonie - Vlaanderen 2021-2027 validé par la Commission européenne a structuré sa stratégie autour de **cinq priorités** correspondant chacune d'elles, à un objectif stratégique défini au plan européen.

## Priorité 1



Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée

## Priorité 2



Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique

## Priorité 3



Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale,

## Priorité 5

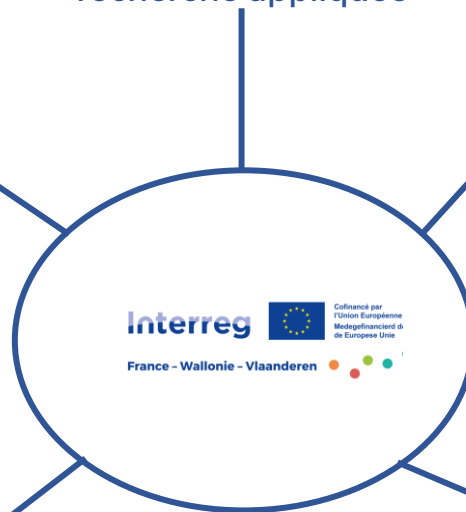


Renforcer les capacités des autorités publiques dans le processus de prise de décision et d'organisation de la gouvernance et de la coopération territoriale.

## Priorité 4



Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire





De manière synthétique, chaque priorité se décline en objectifs spécifiques de la manière suivante :

<b>Priorité 1 : Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée</b>
Objectif spécifique 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe
Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par le biais des investissements productifs
<b>Priorité 2 : Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique</b>
Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique 2.5 : Promouvoir l'accès à l'eau et à la gestion durable de l'eau
Objectif spécifique 2.7 : Renforcer la protection de la nature, la biodiversité, et les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution
<b>Priorité 3 : Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable, résiliente face au changement climatique</b>
Objectif spécifique 3.2 : Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière
<b>Priorité 4 : Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire</b>
Objectif spécifique 4.1 : Améliorer l'efficacité et l'intégration des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par le développement des infrastructures sociales et la promotion de l'économie sociale
Objectif spécifique 4.5 : Garantir l'égalité d'accès au soin de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir le passage des soins en institution aux soins familiaux et communautaires
Objectif spécifique 4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

La numérotation des objectifs spécifiques correspond à la nomenclature européenne.

Lors du lancement de chaque appel à projets, les autorités partenaires se réservent la possibilité de ne permettre le dépôt de projets que sur certaines thématiques ou de préciser la nature des modalités spécifiques.

Dans chaque objectif spécifique, des types d'actions sont proposées.



## Priorité 1 : Soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée

### Objectif spécifique 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

- 1. Renforcer les secteurs économiques structurants et complémentaires à fort potentiel d'innovation technologique et écologique via l'analyse des chaînes de valeur transfrontalières en vue de stimuler les coopérations croisées entre le privé et/ou le public et de développer des pôles d'excellence / consortiums afin de faire émerger de nouveaux produits-services-applications.**

L'objectif est de renforcer les convergences à l'échelle du territoire entre les domaines d'intervention identifiés dans les stratégies de spécialisation intelligentes. Ces principaux secteurs transfrontaliers disposant d'une grande capacité d'innovation ou de valorisation économique, faciliteront la mise en réseau des filières complémentaires et le développement de nouvelles grappes, dont des clusters et pôles de compétitivité. Ceci devra également permettre de stimuler la coopération transfrontalière orientée vers le marché pour renforcer les parcours d'innovation et/ou la création et la mise en place de nouvelles technologies répondant à des besoins transfrontaliers.

- 2. Soutenir et pérenniser l'innovation trans-sectorielle frontalière via la recherche appliquée - à partir du niveau de maturité technologique 3/4 (preuve expérimentale du concept / technologie validée en laboratoire) jusqu'au niveau 8 (système complet et qualifié) dans les différents domaines d'intervention stratégiques.**

L'objectif est d'encourager les entreprises à innover et créer de nouveaux produits-services-applications dans des domaines d'intervention issus du croisement des stratégies de spécialisation intelligentes S3 des versants afin de renforcer leur compétitivité et de se spécialiser davantage. Cette démarche de recherche applicative peut se traduire par la mise à disposition d'environnements, d'équipements ou d'infrastructures de test (living labs) utilisés pour le développement expérimental avec et par les entreprises. Ceci permettra de raccourcir le cycle allant de la conception à la fabrication de technologies. Ces infrastructures répondent à une problématique bien identifiée au niveau des entreprises frontalières, à savoir la nécessité de mutualiser et compléter des équipements d'essais coûteux ou des infrastructures parfois difficilement accessibles.

Le but de l'action est aussi de capitaliser sur les résultats des projets de même nature qui ont été entrepris dans le passé et qui ont créé des liens forts entre laboratoires de recherche donnant lieu à la mise en réseaux transfrontaliers de centres de recherche / entreprises.



Par ailleurs, le programme souligne que l'innovation s'accompagne d'un processus évolutif des besoins qui peut nécessiter une adaptation des équipements ou l'acquisition de nouveaux équipements. De plus, les résultats des projets antérieurs peuvent indiquer la nécessité d'une spécialisation accrue. Dans ce cadre, afin d'évaluer la pertinence des nouveaux projets, le programme prévoit que chaque candidature présente une description des actions menées précédemment dans leur domaine.

La mise à disposition d'infrastructures ainsi que leur mise en réseau créent un environnement propice à l'essor du tissu économique de la zone de coopération. En outre, cette action permet aux versants d'investir conjointement dans des éléments matériels tangibles garantissant une utilisation à long terme et un retour sur investissement pour les entreprises locales. Le programme Interreg vient par conséquent en complémentarité des programmes régionaux FEDER en finançant et mettant en réseaux des équipements ou infrastructures de part et d'autre de la frontière. Cette approche permet d'atteindre une masse critique pour disposer du potentiel d'utilisation d'un équipement en ne limitant pas la zone de chalandise des utilisateurs à un seul côté de la frontière (vision à 360°). Ceci permet aussi de mutualiser les équipements et de réaliser des économies d'échelle.

### **3. Faciliter le développement de l'économie de la connaissance et de secteurs intelligents sur la base de l'appropriation de la part des entreprises et des administrations d'une meilleure maîtrise de la gestion et du partage des données ainsi que des technologies connexes.**

L'objectif est d'accompagner les entreprises et administrations dans le déploiement transfrontalier de technologies de pointe liées aux données (intelligence artificielle, open data, etc.). Une meilleure interprétation des données par le biais de l'utilisation de ce type de technologies peut conduire à la mise au point de nouvelles applications (industrie 4.0, « *smart cities* » ou « *smart territories* ») ou au renforcement de la performance des entreprises. Ces technologies permettent notamment de maximiser la puissance de calcul et le traitement de grandes quantités de données. Ces éléments sont essentiels pour garantir la résilience et la compétitivité des entreprises. Cette mesure est ouverte à l'ensemble des PME/TPE actives dans la zone de coopération.

### **4. Développer les capacités d'innovation par la diffusion des écotecnologies, de l'innovation sociale et la création de nouveaux business modèles intégrant les concepts de la transition écologique et de l'économie circulaire**

L'objectif est de faciliter la transition vers une économie plus verte en soutenant la diffusion de bonnes pratiques environnementales et leur essaimage au sein des entreprises. Ces bonnes pratiques doivent contribuer au développement de réponses aux enjeux du territoire transfrontalier tels que la pollution, la rénovation énergétique des bâtiments, l'agriculture responsable, la réutilisation des déchets et ressources du territoire, etc. Ces échanges peuvent avoir lieu par la mise en place d'une plateforme transfrontalière de one stop-shop (guichet unique) qui permettra aux entreprises d'accéder à des



informations sur des sujets liés à la transition écologique et de les mettre en relation avec des prestataires pour trouver des bonnes pratiques. Concernant l'innovation sociale, l'objectif serait de soutenir les sujets liés à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Cette mesure est ouverte à l'ensemble de PME/TPE actives dans la zone de coopération.

### Les principaux groupes cibles

Publics cibles	Bénéficiaires du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres de recherche</li> <li>• Centres d'innovation</li> <li>• Universités</li> <li>• Etablissements d'enseignement supérieur</li> <li>• Pôles de compétitivité/clusters/grappes d'entreprises</li> <li>• PME et TPE</li> <li>• Réseaux d'innovation</li> <li>• Fédérations professionnelles</li> <li>• Associations de consommateurs</li> <li>• Administrations</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PME et TPE</li> <li>• Administrations</li> <li>• Chercheurs</li> <li>• Doctorants</li> <li>• Etudiants</li> <li>• ....</li> </ul>

### Objectif spécifique 1.3 : Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par le biais des investissements productifs

1. **Soutenir la diffusion de l'innovation technologique et d'une démarche éco-responsable au sein des PME en stimulant les écosystèmes de la quadruple hélice qui favorisent les interactions transfrontalières entre l'industrie, les gouvernements, les acteurs de la recherche et les utilisateurs finaux pour créer de la valeur ajoutée et renforcer la compétitivité.**

L'objectif est de développer les écosystèmes de la quadruple hélice et l'implication des PME en leur sein. Le soutien aux interactions de ces écosystèmes permet de faciliter un transfert d'offre technologique entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise innovante. Ce transfert contribue à la création d'une culture de l'innovation basée sur l'expertise et le savoir-faire des centres de connaissance / innovation d'une part et du tissu industriel existant d'autre part. Le résultat des échanges se traduira par l'émergence de nouvelles opportunités de croissance économique durable à même de stimuler la compétitivité des PME.



**2. Mettre en place des mesures conjointes permettant de relancer l'activité des PME impliquées dans les domaines d'intervention stratégiques issus du croisement des stratégies de spécialisation intelligentes S3 afin de maintenir l'emploi au sein de la zone de coopération**

L'objectif est d'apporter une réponse aux défis communs auxquels les PME du territoire transfrontalier sont confrontées tels que le maintien ou l'accroissement de leur compétitivité sur des marchés en recomposition ou fortement concurrentiels, la redéfinition de leur place suite aux modifications des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni, la réponse à des modifications de consommation ou régulation, etc. Le soutien à la création et à la mutualisation de services d'accompagnement transfrontaliers des PME impliquées dans des domaines identifiés comme stratégiques pour le territoire (en ce compris les industries culturelles et créatives - ICC), peut apporter de la valeur à l'économie future, permettra de renforcer leur compétitivité et de contribuer à la relance de l'activité économique. A titre d'exemple, les mesures envisagées pour les PME peuvent avoir trait à des actions conjointes en matière de transmission et de reprise d'entreprises, d'accès au financement et aux services de conseil de pointe, de capacités de développement à l'international et d'accès au marché transfrontalier dans des domaines identifiés comme stratégiques pour le territoire (en ce compris les ICC). Le fait que ces actions soient entreprises conjointement permet d'obtenir des effets plus importants et de démontrer de meilleurs résultats (ex. développer ensemble de nouveaux marchés).

**3. Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des entreprises à la transformation industrielle / numérique en facilitant l'accès et l'appropriation des nouvelles technologies.**

L'objectif est d'aider les PME à s'adapter à la transformation numérique via la facilitation des processus de transferts technologiques impliquant les entreprises de part et d'autre de la frontière. Ceci implique un accompagnement des PME afin qu'elles s'approprient et mettent en place de nouvelles technologies telles que la robotisation, la numérisation etc. Cet accompagnement peut par exemple avoir trait au développement de filières numériques et créatives au bénéfice de l'économie de la production.

**4. Soutenir les actions transfrontalières de développement des compétences entrepreneuriales à l'échelle de la zone de coopération en favorisant la mise en réseau des supports et en accompagnant les entrepreneurs dans leurs démarches de mise en œuvre de nouvelles techniques, processus, formations et modalités d'entreprendre.**

L'objectif est de stimuler l'esprit entrepreneurial et l'entreprenariat durable pour renforcer le potentiel de création (PME, spin-off, start-ups, scale-ups, hubs d'innovation, etc.) au niveau du territoire transfrontalier. Ceci implique le développement d'écosystèmes transfrontaliers d'activité entrepreneuriale via un accompagnement et/ou un financement adapté ainsi qu'une approche de





quadruple hélice. A titre d'exemple, les initiatives envisagées peuvent avoir trait au coaching et à la formation des entrepreneurs, à l'organisation de concours « entrepreneurs/ses » inter-établissements transfrontaliers, au soutien au passage à l'acte de création d'entreprise, au développement d'espaces transfrontaliers pour l'entrepreneuriat (y compris étudiant), à la créativité pour le développement des compétences chez des entrepreneurs, la mise en place de circuits courts, le soutien à des actions stimulant des modes de consommation durable des entreprises et des citoyens, etc.

**5. Identifier, anticiper et répondre aux besoins des employeurs en termes de développement des capacités liées à l'innovation et à la spécialisation intelligente au sein des entreprises (compétences dans les disciplines scientifiques, techniques, filières d'alternance, etc.), d'insertion et de mobilité de la main d'œuvre dans les domaines d'intervention stratégiques des bassins d'emploi transfrontaliers.**

La réalisation des transitions (numériques, écologiques, etc.) ainsi que le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des PME dépend en partie de la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée en interne au sein du territoire transfrontalier. Pour ce faire, cette action a pour objectif d'accompagner le développement des compétences spécifiques en soutien aux secteurs clés de l'économie transfrontalière directement en entreprise. Ceci a pour objectif le renforcement de la croissance durable de la compétitivité des PME ainsi que la dynamisation de la création d'emplois en leur sein et implique le renforcement des filières d'alternance et d'insertion, des actions de formation et d'éducation, et une facilitation des mobilités / échanges de main d'œuvre au sein du territoire transfrontalier. Cette action se concentre principalement sur le développement des capacités des entreprises en termes d'innovation et de spécialisation intelligente notamment par le biais d'une démarche de formation continue du personnel en interne (en ce compris l'apprentissage de nouvelles compétences ou la mise à jour de compétences). A titre d'exemple, les initiatives envisagées peuvent avoir trait à la création de lieux de démonstration, à la mise en place de démonstrateurs mobiles, à l'accompagnement, au développement et à la mise en œuvre d'applications, etc.

**6. Favoriser la compétitivité, la croissance et la relance de l'activité économique en accompagnant les entreprises dans leurs démarches et en structurant les modalités de financement.**

L'objectif est d'accroître la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises frontalières en leur fournissant un soutien transfrontalier (conseil, assistance, etc.) lisible, cohérent et adapté à leurs besoins. Cette action tend aussi à structurer de manière transfrontalière l'accès aux financements pour les entreprises, notamment par la mise en place d'un système de vouchers. Cette mesure est ouverte à l'ensemble des PME, TPE actives dans la zone de coopération.



## Les principaux groupes cibles

<b>Publics cibles</b>	<b>Bénéficiaires du projet</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Centres de recherche</li><li>• Centres d'innovation</li><li>• Universités</li><li>• Etablissements d'enseignement supérieur</li><li>• Pôles de compétitivité/clusters/grappes d'entreprises</li><li>• Réseaux d'innovation</li><li>• Fédérations professionnelles</li><li>• PME et TPE</li><li>• Administrations</li><li>• Agences à l'exportation</li><li>• Centres de formation</li><li>• ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• PME et TPE</li><li>• Entreprises en phase de développement</li><li>• Entreprises naissantes et jeunes</li><li>• Entrepreneurs</li><li>• Travailleurs</li><li>• Formateurs</li><li>• Demandeurs d'emploi</li><li>• Chercheurs</li><li>• Doctorants</li><li>• Etudiants</li><li>• Citoyens</li><li>• ...</li></ul>



## Priorité 2 : Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique

### **Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes**

#### **1. Favoriser la coopération transfrontalière axée sur le développement de technologies innovantes soutenant l'adaptation au changement climatique.**

L'objectif est de soutenir la coopération transfrontalière orientée vers le marché et liée à la création de nouveaux produits, services, processus ou applications permettant de renforcer l'adaptation des versants au changement climatique. A titre d'exemple, les initiatives envisagées peuvent avoir trait au développement de modèles de prédiction des risques littoraux et/ou des inondations, à l'adaptation des pratiques agricoles et forestières à la sécheresse ou au réchauffement climatique (traitement et fertilisation des sols), au développement de technologies favorisant la protection des sols, etc.

#### **2. Renforcer la coordination transfrontalière entre instances en charge de la sécurité lors de la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques et développer la résilience du territoire transfrontalier face à tout type de catastrophes (naturelles, industrielles, technologiques, etc.).**

L'objectif est de soutenir la planification conjointe et l'échange d'informations au sein de la zone de coopération afin d'empêcher la survenance de catastrophes d'origine naturelle (ex. issue du changement climatique), industrielle, technologique, etc. Ceci permettra aux territoires de mieux se préparer et s'adapter à de tels événements. Cette action peut impliquer la mise en place de dispositifs de surveillance des situations d'urgence, le renforcement de la connaissance des systèmes de surveillance et de la coordination ou l'application de plans d'urgence transfrontaliers, la définition d'une approche commune des risques accrus de submersions, d'inondations, de feux, le soutien aux échanges structurels des données (environnementales, industrielles, technologiques, etc.), etc.

#### **3. Atténuer l'impact du changement climatique sur l'ensemble de l'espace de coopération en soutenant le développement d'infrastructures transfrontalières vertes et bleues**

L'objectif est de réduire les conséquences du changement climatique et préserver le capital environnemental de la zone de coopération par le développement ou la rénovation d'infrastructures transfrontalières vertes et bleues (hors infrastructures relatives à la mobilité reprises sous l'objectif prioritaire 3). En ce qui concerne cette action, les initiatives suivantes pourraient être mises en œuvre : la promotion et création d'espaces verts



transfrontaliers, le soutien aux pratiques de désartificialisation des sols de la zone de coopération, le soutien aux pratiques d'écologie urbaine prévenant les îlots de chaleur, l'organisation de la planification conjointe du territoire avec les acteurs concernés de chaque côté de la frontière, la prévention des risques de submersion marine et des inondations, etc.

**4. Soutenir des mesures transfrontalières de sensibilisation, de diffusion de l'information et de prévention de tout risque (naturels, industriels, technologiques, etc.) au bénéfice de la sécurité des populations et travailleurs du territoire.**

L'objectif est de renforcer la sécurité des travailleurs et des populations frontalières en les sensibilisant et en limitant leur exposition à des risques (naturels, industriels, technologiques, etc.). En effet, la zone de coopération abrite de nombreux sites industriels et a été confrontée à des catastrophes industrielles ou environnementales dans le passé. Ceci met en évidence la nécessité de protéger les travailleurs et les habitants du territoire transfrontaliers. Cette action englobe notamment la tenue de campagnes de sensibilisation, le soutien aux échanges de bonnes pratiques, la création de guides techniques et de recommandations, la préservation de la sécurité des travailleurs lors de l'extraction et la manipulation de substances dangereuses dans le cadre, par exemple, des activités de construction / démolition, etc.

**5. Sensibiliser les entreprises, la population et les acteurs locaux à la gestion raisonnée des ressources naturelles des territoires par la diffusion de bonnes pratiques.**

L'objectif est d'encourager les entreprises, les citoyens et acteurs locaux de la zone de coopération à œuvrer pour la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique. Cette action sous-entend en particulier un renforcement de l'implication citoyenne et l'apprentissage de comportements plus respectueux de la nature. Les initiatives envisagées ont trait à la diffusion de bonnes pratiques et à des actions de sensibilisation de la population y compris les populations scolaires et les entreprises.

## Les principaux groupes cibles

Publics cibles	Bénéficiaires du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités locales</li> <li>• Acteurs actifs dans la sécurité civile (services de sécurité, protection civile, santé,...)</li> <li>• Collectivités</li> <li>• Organisations environnementales</li> <li>• Acteurs actifs dans la protection et la gestion des espaces naturels</li> <li>• Administrations environnementales</li> <li>• Acteurs du secteur agricole</li> <li>• Associations d'agriculteurs</li> <li>• PME et TPE</li> <li>• Universités</li> <li>• Etablissements d'enseignement supérieur</li> <li>• Centres d'innovation</li> <li>• Centres de recherche</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PME et TPE</li> <li>• Populations concernées par les zones à risque</li> <li>• Populations et utilisateurs des espaces transfrontaliers</li> <li>• Agriculteurs</li> <li>• Travailleurs</li> <li>• ...</li> </ul>

### **Objectif spécifique 2.5 : Promouvoir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau**

#### **1. Soutenir les actions qui améliorent la ressource en eau à travers sa préservation, le maintien de son accessibilité, son traitement et sa gestion transfrontalière**

L'objectif est donc de protéger les ressources en eau disponibles à l'échelle du territoire face aux changements climatiques et au manque de rechargement des nappes phréatiques, En effet, un nombre considérable de rivières traversent la frontière et la zone frontalière a des nappes phréatiques transfrontalières. L'eau est aussi une thématique transfrontalière clé de par ses nombreux usages au niveau des populations, de l'industrie, de l'agriculture, de l'environnement, etc.

Parmi les nombreuses initiatives pouvant être citées on retrouve : l'optimisation de l'utilisation de l'eau au niveau de l'agriculture et des entreprises, la valorisation des savoir-faire dans la réutilisation des eaux non-conventionnelles (eaux usées, eaux issues des mines et des carrières, etc.), les actions liées à la gestion des fleuves, rivières, bassins d'eau ou nappes phréatiques, le maintien à long terme de l'accessibilité à l'eau potable par la gestion intégrée des eaux de surface, le soutien à l'irrigation intelligente, l'étude d'implémentation de nouvelles industries et le calcul des prélèvements en eau, les techniques innovantes en matière de gestion de l'eau telles que « *the internet of water* », l'évaluation des effets des mesures de lutte contre l'érosion, la production d'eau douce, la protection et le maintien de la qualité de l'eau douce, notamment dans

les polders, etc. Cette action impliquera le développement d'outils de gestion transfrontaliers.

### Les principaux groupes cibles

Publics cibles	Bénéficiaires du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités locales</li> <li>• Acteurs actifs dans la sécurité civile (services de sécurité, protection civile, santé,...)</li> <li>• Collectivités</li> <li>• Organisations environnementales</li> <li>• Acteurs actifs dans la protection et la gestion des espaces naturels</li> <li>• Administrations environnementales</li> <li>• Acteurs du secteur agricole</li> <li>• Associations d'agriculteurs</li> <li>• Acteurs de la gestion et de la distribution de l'eau</li> <li>• Universités</li> <li>• Centres d'innovation</li> <li>• Centres de recherche</li> <li>• PME et TPE</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Populations concernées par les zones à risque</li> <li>• Populations et utilisateurs des espaces transfrontaliers</li> <li>• PME et TPE</li> <li>• Agriculteurs</li> <li>• ...</li> </ul>

### **Objectif spécifique 2.7 : Renforcer la protection de la nature, la biodiversité, et les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution**

#### **1. Soutenir la préservation et la gestion conjointe des ressources naturelles du territoire transfrontalier afin d'assurer les continuités écologiques qui favorisent la protection et le rétablissement de la biodiversité.**

L'objectif est de soutenir des actions transfrontalières intégrées relatives à la gestion des paysages, aux écosystèmes, aux initiatives du type agriculture urbaine/péri-urbaine, éco-jardins, à la revitalisation biologique des terrains aux abords des entreprises ou encore au renforcement du maillage écologique en milieu urbain. à la protection des sols et à la biodiversité, à la protection des littoraux et zones côtières, etc. Cette action sous-entend la création de réseaux transfrontaliers ou corridors qui sont des éléments du maillage des milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et des espèces qu'ils contiennent : sites de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de repos, espaces de circulation, etc. Cette action implique l'amélioration des processus d'élaboration de politiques liées à la gestion des zones protégées le long de la frontière ainsi qu'un renforcement adéquat des connaissances, de la disponibilité des données et de la communication avec les parties prenantes. A titre d'exemple, les initiatives transfrontalières envisagées peuvent avoir trait à



la préservation des trames vertes, bleues et noires, au rétablissement des corridors biologiques, à l'augmentation de la superficie des zones naturelles protégées, à l'exploitation de services écosystémiques qui permettent une approche plus naturelle de la protection de l'environnement (laisser travailler la nature) en complément de l'approche technologique existante, à l'élaboration de protocoles communs, à la protection des zones humides (« *ramsar sites* »), à la levée des obstacles pour la circulation des poissons, à la protection de la biodiversité.

**2. Soutenir des actions intégrées relatives à la gestion conjointe des paysages, aux écosystèmes et à la protection des sols du territoire transfrontalier pour enrayer le déclin de la biodiversité.**

L'objectif est d'enrayer la perte de biodiversité au sein de la zone de coopération et ce notamment dans les zones de cultures transfrontalières. Cette action implique par conséquent le renforcement du maillage écologique et le soutien à une agriculture plus respectueuse afin de réduire la pression agricole sur la biodiversité. Les initiatives conjointes envisagées peuvent avoir trait à la mise en place d'études sur la pollution des sols et des cultures devant être plantées, au soutien à la création de nouvelles filières agricoles transfrontalières, au développement des connaissances des agriculteurs, à la mise en place d'expériences, de démonstrations et d'actions coordonnées visant une gestion agricole et forestière durable, aux conséquences liées aux échanges transfrontaliers des terres agricoles, etc.

**3. Soutenir le développement d'actions conjointes et innovantes pour réduire tout type de pollution terrestre, atmosphérique et aquatique en faveur de la biodiversité.**

L'objectif est de pallier les différents types de pollution (terrestre et atmosphérique) qui contribuent au réchauffement climatique et/ou constituent une menace pour la biodiversité et la santé des citoyens de la zone de coopération. Cette action peut impliquer le développement d'outils transfrontaliers pour une gestion harmonisée de la qualité de l'air, le soutien aux initiatives visant à réduire la pollution terrestre (espaces naturels, zones agricoles, zones industrielles, etc.) et la pollution atmosphérique et la pollution aquatique (ruissellements des produits phytopharmaceutiques, apparition d'espèces invasives, ...).



## Les principaux groupes cibles

Publics cibles	Bénéficiaires du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités locales</li> <li>• Collectivités</li> <li>• Organisations environnementales</li> <li>• Acteurs actifs dans la protection et la gestion des espaces naturels</li> <li>• Administrations environnementales</li> <li>• Acteurs du développement durable</li> <li>• Parcs naturels</li> <li>• Acteurs du secteur agricole</li> <li>• Associations d'agriculteurs</li> <li>• Acteurs de la gestion et de la distribution de l'eau</li> <li>• Propriétaires privés</li> <li>• Acteurs du recyclage</li> <li>• Centres de recherche</li> <li>• Centres d'innovation</li> <li>• Universités</li> <li>• Etablissements d'enseignement supérieur</li> <li>• Pôles de compétitivité/clusters/ Grappes d'entreprises</li> <li>• Réseaux d'innovation</li> <li>• Fédérations professionnelles</li> <li>• Associations de consommateurs</li> <li>• PME et TPE</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PME et TPE</li> <li>• Populations et utilisateurs des espaces transfrontaliers</li> <li>• Agriculteurs</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Etudiants / chercheurs/ doctorants</li> <li>• ...</li> </ul>





### **Priorité 3 : Améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable résiliente face au changement climatique**

#### **Objectif spécifique 3.2 : Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière**

##### **1. Analyser les liaisons de transport durables manquantes et y remédier pour améliorer les schémas de mobilité et assurer une continuité de l'offre de transports (personnes et fret) transfrontaliers.**

L'objectif est de soutenir des initiatives permettant d'améliorer significativement le transport de personnes et de fret. Ceci implique l'étude des liens de transports manquants identifiés (notamment missing links) au niveau de la frontière franco-belge afin d'y apporter des réponses (bottom-up). De plus, cette action poursuit le but de renforcer la continuité de l'offre de mobilités et de services (mobilité du quotidien, mobilité pour les loisirs, covoiturage, etc.) dans la zone de coopération. Dans ce cadre, on doit également souligner l'importance du transport transfrontalier péri-urbain et des liaisons transfrontalières rurales-urbaines. Cette action peut aussi être liée à la mise en place de tests ou d'expérimentations temporaires de lignes de transport, au développement de schémas de transports publics, à la résolution en transfrontalier de la congestion de certains axes, etc.

D'autre part, les initiatives envisagées peuvent avoir trait au développement des voies cyclables en s'appuyant sur des schémas de déploiement précis entre les différentes régions de la zone de coopération.

##### **2. Eliminer les incohérences dans la mobilité transfrontalière et améliorer la qualité de l'offre et l'utilisation de transports multimodaux et durables.**

L'objectif est d'améliorer le dialogue entre les structures compétentes impliquées dans les transports publics pour résoudre des problèmes de mobilité issus d'un manque de cohérence (système de ticketing, correspondances, information pour les voyageurs, accessibilité des réseaux de transports, etc.). De plus, cette action est aussi en lien avec le renforcement de l'offre de transports multimodaux et durables au bénéfice des citoyens et entreprises de la zone de coopération. Elle sous-entend une adaptation des activités transfrontalières de transport et de logistique (y compris dans les zones portuaires) afin de limiter les émissions de polluants, en s'appuyant sur la capacité d'innovation de la zone de coopération.

A titre d'exemple, des hubs logistiques visant aux reports modaux de portée transfrontalière, des bornes de recharges électriques, etc.



## Les principaux groupes cibles

<b>Publics cibles</b>	<b>Bénéficiaires du projet</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Acteurs du transport</li><li>• AOT (autorité organisatrice de transports)</li><li>• Acteurs du développement durable</li><li>• Centres de recherche</li><li>• Centres d'innovation</li><li>• Universités</li><li>• Pôles de compétitivité/ Clusters/ Grappes d'entreprises</li><li>• Réseaux d'innovation</li><li>• Fédérations professionnelles</li><li>• Associations de consommateurs</li><li>• PME et TPE</li><li>• Administrations</li><li>• ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• PME et TPE</li><li>• Populations et utilisateurs des espaces transfrontaliers</li><li>• Entreprises</li><li>• ...</li></ul>



## Priorité 4 : Soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire

### **Objectif spécifique 4.1 : Améliorer l'efficacité et l'intégration des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par le développement des infrastructures sociales et la promotion de l'économie sociale**

- 1. Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande sur les marchés du travail transfrontaliers par le développement d'une connaissance ou gestion prévisionnelle des besoins en compétences, en éducation et en formation tout au long de la vie.**

L'objectif est de développer une connaissance fine des besoins en compétences et en formation des structures employeurs du territoire par le biais de l'identification des compétences nécessaires au développement des secteurs clés du territoire. La mise en place de programmes d'éducation, d'innovation pédagogique et de formation tout au long de la vie, et d'insertion permettra de mieux adapter l'offre et la demande de main d'œuvre sur les marchés du travail transfrontaliers.

Ces formations spécifiques pourront aussi contribuer à l'accélération des transitions écologiques et numériques.

- 2. Développer une offre intégrée d'accompagnement transfrontalier en vue d'accroître la mobilité des travailleurs, des élèves, des étudiants, des stagiaires et des demandeurs d'emploi.**

L'objectif est d'augmenter le degré de mobilité des actifs transfrontaliers (travailleurs, demandeurs d'emploi) et des élèves (élèves du secondaire, étudiants, apprentis, stagiaires) afin de stimuler l'emploi transfrontalier. Ceci implique le développement d'offres de services adaptées telles que la mise en place de parcours transfrontaliers alliant l'insertion, la formation, l'immersion en situation de travail, l'optimisation de l'accès aux équipements ou des actions visant à développer l'apprentissage linguistique (un des obstacles à la mobilité au sein de la zone). L'amélioration de la mobilité nécessite aussi une coopération renforcée entre tous les acteurs intervenant dans l'emploi, l'insertion et la formation sur les différents versants et une collecte coordonnée ainsi qu'une meilleure mise à disposition transfrontalière de l'information sur les opportunités (dont formations, apprentissages, etc.) et offres d'emploi et de stages.



## Les principaux groupes cibles

Publics cibles	Bénéficiaires du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs de l'emploi</li> <li>• Acteurs de la formation</li> <li>• Employeurs</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Fédérations sectorielles</li> <li>• Universités</li> <li>• Organismes de formation</li> <li>• Collectivités locales</li> <li>• Administrations</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailleurs</li> <li>• Formateurs / Enseignants</li> <li>• Demandeurs d'emploi</li> <li>• Personnes éloignées de l'emploi</li> <li>• Population transfrontalière</li> <li>• Chercheurs</li> <li>• Etudiants/Elèves</li> <li>• Apprentis</li> <li>• Publics transfrontaliers en difficultés ou précarisés</li> <li>• Groupes vulnérables et/ou marginalisés</li> <li>• ...</li> </ul>

### **Objectif spécifique 4.5 : Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir le passage des soins en institution aux soins familiaux et communautaires**

1. **Prolonger et enrichir les initiatives existantes en stimulant les synergies entre établissements, en valorisant et en améliorant les dispositifs sanitaires et médico-sociaux existants et en renforçant la coordination des dispositifs de prise en charge des publics de part et d'autre de la frontière.**

L'objectif est de développer et d'enrichir les initiatives de coopération entre systèmes de soins de santé et de soins de longue durée par-delà les frontières et le médico-social. Ceci implique d'améliorer l'organisation des offres de soins transfrontalières et de renforcer les synergies des dispositifs existants afin d'offrir une meilleure prise en charge des patients et ainsi passer d'un modèle uniquement axé sur l'hôpital et les soins en institution à un modèle mixte intégrant les soins à domicile et de proximité. Pour ce faire, la zone de coopération peut s'appuyer sur le renforcement du fonctionnement des zones de coopération sanitaires (ZOAST) en soutenant un éventuel élargissement géographique et un approfondissement des compétences. Une autre action serait de s'attacher conjointement à la prévention et à la gestion conjointe des risques de pandémie ou crise sanitaire. Cet élargissement pourrait viser les soins à domicile, les soins aux personnes âgées, les soins relatifs aux maladies chroniques et les soins psychologiques.



- 2. Améliorer l'accès aux services et équipements de santé et de soins, en renforçant la diffusion d'informations sur les offres de soins et les possibilités de prise en charge transfrontalières et en soutenant la mobilité des patients et des praticiens pour garantir une aide médicale efficiente au bénéfice des citoyens.**

L'objectif est de faciliter l'accès à l'ensemble des offres de soins pour les populations frontalières afin de garantir une prise en charge médicale efficiente favorisant le passage de services institutionnels à des services de proximité et de famille non résidentiels, ainsi que l'autonomie de vie. L'amélioration de l'accessibilité des offres de soins implique une meilleure diffusion de l'information qui permettra de promouvoir la mobilité des patients et des praticiens sur les bassins de vie transfrontaliers pour pallier le problème des déserts médicaux frontaliers.

Par ailleurs, des actions relatives à la mobilité des professionnels de santé doivent être encouragées.

- 3. Promouvoir la coopération transfrontalière et la mise en place d'outils communs dans le domaine de la prévention, la promotion de la santé, l'innovation dans le secteur des soins et le secteur médico-social et le développement de services à la personne.**

Les territoires transfrontaliers sont confrontés à un ensemble de défis sanitaires et médico-sociaux similaires, comme par exemple, les maladies chroniques ou infectieuses (maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, cancers, etc.). L'accroissement des coopérations transfrontalières en faveur de la prévention et de la promotion de la santé permettent d'apporter des réponses à ces défis. Ceci implique par exemple l'identification des offres de prévention à développer sur le territoire transfrontalier et la mise en place d'outils communs. Les initiatives envisagées peuvent par exemple avoir trait au soutien à la santé inclusive, à la prévention primaire et à la prévention de la perte d'autonomie.

- 4. Développer des outils et projets en matière d'e-santé sur l'ensemble du territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès de ces services aux populations et pallier la pénurie de professionnels de santé.**

L'objectif est de contribuer au développement et à la mise en place d'outils ou pratiques en matière d'e-santé en ce compris l'accompagnement des patients et des praticiens dans leur utilisation sur l'ensemble du territoire transfrontalier, en particulier dans les zones présentant une pénurie de professionnels. A titre d'exemple, les initiatives envisagées peuvent avoir trait au soutien à des projets pilotes liés au développement d'applications numériques, d'équipements de télémédecine ou de télésurveillance. Ceci facilitera l'accès des populations à ces services, le suivi des patients bénéficiant de soins sur l'autre versant et la création de services de soins à domicile (exemple : suivi post opération). Ces actions contribueront également à passer d'un modèle uniquement axé sur l'hôpital et les soins en institution à un modèle mixte intégrant les soins à domicile et de proximité.

## Les principaux groupes cibles

Publics cibles	Bénéficiaires du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires des ZOAST</li> <li>• Services d'urgence</li> <li>• Autorités régionales de santé</li> <li>• Professionnels de santé, du secteur médico-social et/ou de l'intervention sociale</li> <li>• Acteurs de la promotion de la santé</li> <li>• Structures aidants proches, aide à domicile, aide à la personne</li> <li>• Services de l'Etat</li> <li>• Collectivités</li> <li>• Associations de patients et d'utilisateurs</li> <li>• Mutuelles / Assurances maladies</li> <li>• Etablissements scolaires</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Centres de recherche et d'innovation</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population des territoires</li> <li>• Publics transfrontaliers en difficultés ou précarisés</li> <li>• Professionnels</li> <li>• Étudiants/élèves</li> <li>• PME et TPE</li> <li>• Start-ups</li> <li>• ...</li> </ul>

### **Objectif spécifique 4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale**

#### **1. Soutenir des actions visant l'accompagnement au changement et à la résilience du secteur de la culture et du tourisme par la professionnalisation de ses acteurs.**

L'objectif est d'aider à la professionnalisation des acteurs du tourisme et de la culture afin de renforcer la compétitivité et la capacité d'adaptation de ces secteurs à l'échelle transfrontalière. Les initiatives envisagées sont liées à l'apprentissage et au renforcement de compétences techniques ou transversales (digitalisation, marketing digital, analyse de données, web design, etc.) au sein des entreprises, des associations, etc. par l'accompagnement, la mise en réseau des acteurs, l'échange de compétences et la formation dans différents domaines (innovation, commercialisation, etc.) de manière transfrontalière.

#### **2. Développer des offres ou projets matériels intégrés et/ou durables pour valoriser le patrimoine culturel, industriel, naturel et paysager, assurer une continuité de l'offre au-delà de la frontière et définir des identités touristiques et culturelles communes à l'échelle du territoire.**

L'objectif est de soutenir des actions de développement d'une offre touristique transfrontalière innovante / diversifiée et davantage intégrée pour renforcer



l'attractivité du territoire. Le développement de cette offre implique la définition et la mise en place d'identités touristiques et culturelles « d'hier et d'aujourd'hui » communes et la création de biens et services en lien avec ces identités. A titre d'exemple, les initiatives envisagées peuvent avoir trait à la valorisation d'un patrimoine commun au sens large (beffrois, sites funéraires des guerres mondiales, sites militaires, sites religieux, patrimoine naturel, industriel, minier, marin et maritimes etc.) et des traditions plus anciennes ou récentes partagées (géants, légendes, colombophilie, dialectes, gastronomie, route du lin et du houblon, etc.). La valorisation du patrimoine transfrontalier peut également avoir lieu par le biais de la création de nouvelles offres, packages et parcours touristiques (ex. parcours clients digitaux, jeux numériques, circuits touristiques thématiques, nouvelles formes expérimentales de visites, etc.) assurant une continuité au-delà de la frontière.

**3. Valoriser et développer des actions culturelles communes, notamment dans le domaine des industries culturelles et créatives assurant l'attractivité de la zone de coopération.**

L'objectif est de soutenir la redynamisation du secteur de la culture, notamment suite à la crise du COVID-19. Ce soutien implique la création d'initiatives culturelles communes à l'échelle des territoires afin de favoriser le rayonnement international et l'attractivité de la zone de coopération. A titre d'exemple, les mesures envisagées peuvent avoir trait à la promotion de thématiques spécifiques au territoire transfrontalier (culture industrielle, textile, agroalimentaire, activités économiques liées à l'eau, etc.), la constitution d'un référentiel culturel commun et le renforcement des identités culturelles transfrontalières. De plus, cette action peut également concerner l'industrie créative ou le développement de l'offre culturelle patrimoniale au niveau des expositions temporaires, des musées et des expositions virtuelles (ou en réalité augmentée) en lien avec le tourisme transfrontalier.

**4. Soutenir la préservation et l'amélioration d'infrastructures transfrontalières mixtes (touristiques et culturelles) durables et inclusives de qualité qui contribuent à concentrer les fonctions porteuses de développement.**

L'objectif de cette action est de soutenir l'attractivité touristique et culturelle du territoire transfrontalier par la préservation et l'amélioration d'infrastructures durables. Des infrastructures de qualité peuvent être considérées comme un atout de valorisation touristique permettant de créer des initiatives conjointes à haute valeur ajoutée touristique / sociétale. Celles-ci contribuent, à améliorer la cohésion sociale, à concentrer et relocaliser les fonctions porteuses de développement. A titre d'exemple, les mesures envisagées peuvent avoir trait au développement de l'éco-tourisme, de l'agrotourisme ou du tourisme inclusif.

## Les principaux groupes cibles

Publics cibles	Bénéficiaires du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs du tourisme, du patrimoine et/ou de la culture</li> <li>• Autorités locales</li> <li>• Associations locales (dont associations thématiques)</li> <li>• Collectivités</li> <li>• Acteurs économiques</li> <li>• Acteurs institutionnels</li> <li>• Acteurs actifs dans les domaines de la gestion du développement durable</li> <li>• ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels des secteurs touristique et culturel</li> <li>• Touristes et visiteurs</li> <li>• Associations sans but lucratif, acteurs thématiques</li> <li>• Population du territoire</li> <li>• Enseignants</li> <li>• Étudiants</li> <li>• Publics transfrontaliers en difficultés ou précarisés</li> <li>• ...</li> </ul>



# Interreg

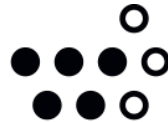


Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Medegefinancierd door  
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



## Autorité de gestion • Beheersautoriteit



Wallonie - Bruxelles  
International.be

## Partenaires • Partners



Suivez-nous • Volg ons

[www.interreg-fwvl.eu](http://www.interreg-fwvl.eu)

